

OBJECTIF	47
-----------------	-----------

**CULTURE
PATRIMOINE**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
18 748 300 €	7 135 759 €	14 500 000 €	8 457 066 €
TOTAL AUTORISATION	33 248 300 €	TOTAL CP	15 592 825 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	197 766 €	0 €	1 825 411 €

La politique d'action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse a pour finalités de permettre l'épanouissement individuel, d'assurer la cohésion sociale, de préserver l'identité, de favoriser l'ouverture, de tendre à l'excellence artistique et de générer une intégration plus forte entre activités économiques et culturelles.

Ces objectifs seront poursuivis au travers des programmes budgétaires ayant pour objet de :

- < mettre en œuvre le dispositif « Pass Cultura »,
- < favoriser et développer la formation et soutenir les actions de sensibilisation artistique en milieu scolaire,
- < organiser le réseau des lieux de spectacles,
- < développer la lecture et soutenir la création,
- < aider l'édition d'ouvrages,
- < réaliser les études nécessaires à la politique culturelle,
- < susciter les actions de promotion et d'échanges,
- < amplifier l'action du FRAC,
- < financer l'activité de la Cinémathèque,
- < permettre à la CTC de jouer son rôle au service des acteurs culturels,
- mettre en œuvre le projet pédagogique et culturel du Centre d'art polyphonique – mission voix de Corse.

S'agissant de la politique en faveur du patrimoine, la CTC développe son action :

- < en matière d'équipement culturel et de renforcement de l'attractivité du territoire à travers notamment le soutien apporté au développement du réseau des musées,
- < en matière de réalisation d'opérations majeures qui contribuent à la connaissance, la conservation et la valorisation des patrimoines immatériel, monumental et mobilier de notre île.

Sur ces bases, la CTC mobilisera 36 748 300 € en AP-AE et 18 202 823 € en CP répartis sur les programmes budgétaires 4710 à 4731.

Il est à souligner que dans un souci de rationalisation et de simplification des inscriptions budgétaires, les programmes 4710 à 4728 sont destinés à être remplacés par les fonds 4730 et 4731, respectivement dédiés à l'action culturelle et au développement patrimonial.

Dans ce cadre, les programmes 4710 à 4728 seront désormais dotés, sauf exception, de crédits de paiement permettant la liquidation des affectations et engagements effectués jusqu'à l'exercice 2012.

LISTE DES PROGRAMMES S'INSCRIVANT DANS L'ACTION

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
471	Action Culturelle	3 300 €	1 913 000 €	0 €	1 408 000 €
472	Patrimoine	745 000 €	3 395 994 €	0 €	983 266 €
473	Culture et Patrimoine	18 000 000 €	1 826 765 €	14 500 000 €	6 065 800 €
TOTAUX		18 748 300 €	7 135 759 €	14 500 000 €	8 457 066 €
TOTAL ACTION		TOTAL AP/AE	33 248 300 €	TOTAL CP	15 592 825 €

PROGRAMME	471
------------------	------------

ACTION CULTURELLE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
3 300 €	1 913 000 €	0 €	1 408 000 €
TOTAL AUTORISATION	3 300 €	TOTAL CP	3 321 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
4711	Aménagement des Lieux de Spectacle	0 €	500 000 €	0 €	1 000 000 €
4712	Bibliothèques	0 €	150 000 €	0 €	45 000 €
4713	Création	0 €	300 000 €	0 €	50 000 €
4714	Edition	3 300 €	90 000 €	0 €	0 €
4715	Etudes	0 €	0 €	0 €	40 000 €
4716	Promotion de la Culture Corse - Echanges	0 €	695 000 €	0 €	30 000 €
4717	FRAC	0 €	28 000 €	0 €	35 000 €
4718	Cinémathèque	0 €	150 000 €	0 €	8 000 €
471A	PASS-CULTURA	0 €	0 €	0 €	200 000 €
TOTAUX		3 300 €	1 913 000 €	0 €	1 408 000 €
TOTAL ACTION		TOTAL AP/AE	3 300 €	TOTAL CP	3 321 000 €

PROGRAMME	4711
------------------	-------------

AMENAGEMENT DES LIEUX DE SPECTACLES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	500 000 €	0 €	1 000 000 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	1 500 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES

(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les aides attribuées pour la construction et l'aménagement de lieux culturels (Théâtre municipal de Bastia, U Teatrinu...) et le fonctionnement des structures culturelles conventionnées.

PROGRAMME	4712
------------------	-------------

BIBLIOTHEQUES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	150 000 €	0 €	45 000 €

TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	195 000 €
-------------------------------	------------	---------------------	------------------

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les aides attribuées pour la construction, l'aménagement et la constitution de fonds de bibliothèques et médiathèques publiques (Ajaccio, Bastia, Sari Solenzara...) et privées (Bibliothèque pour tous, Foyer du Nebbiu...).

PROGRAMME	4713
------------------	-------------

AIDE A LA CREATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	300 000 €	0 €	50 000 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	350 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

FEDER	CPER	PEI
-------	------	-----

AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les aides attribuées dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'aide à la production audiovisuelle et phonographique, à la création de spectacle vivant et d'art plastique.

PROGRAMME	4714
------------------	-------------

EDITION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
3 300 €	90 000 €	0 €	0 €
TOTAL AUTORISATION	3 300 €	TOTAL CP	90 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Les aides attribuées dans le cadre de ce programme relèvent de la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'édition destiné à permettre la parution d'ouvrages en langue corse ou ayant un lien avec la Corse (fictions, documents de recherche, promotion du patrimoine, ouvrages d'art, bandes dessinées).

PROGRAMME	4715
------------------	-------------

ETUDES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	0 €	0 €	40 000 €

TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	40 000 €
-------------------------------	------------	---------------------	-----------------

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les aides attribuées pour la réalisation d'études menées par des collectivités publiques visant à la définition de politique culturelle ou à la construction d'équipements ainsi que les études initiées par la CTC comme celle portant à la structuration du secteur de la danse.

PROGRAMME	4716
------------------	-------------

PROMOTION DE LA CULTURE CORSE - ECHANGES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	695 000 €	0 €	30 000 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	725 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

FEDER	CPER	PEI
--------------	-------------	------------

AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées l'aide attribuée à la chaîne « Via Stella » ainsi que les travaux de finalisation du Centre d'art polyphonique et du couvent Saint François.

PROGRAMME	4717
------------------	-------------

F.R.A.C.

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	28 000 €	0 €	35 000 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	63 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants relatifs à la réalisation du programme d'activités du Fonds régional d'art contemporain.

PROGRAMME 4718

CINEMATHEQUE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	150 000 €	0 €	8 000 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	158 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants relatifs à la réalisation du programme d'activités de la Cinémathèque de Corse.

Sont notamment concernés les travaux d'aménagement de la cabine de projection.

PROGRAMME	471A
------------------	-------------

CHEQUES CULTURE JEUNES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	0 €	0 €	200 000 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	200 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants relatifs à la mise en œuvre du dispositif « Pass Cultura ».

Sont notamment concernés les engagements relatifs à la fabrication des chéquiers et à la campagne de communication.

PROGRAMME	472
------------------	------------

PATRIMOINE

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
-----------------------	-----------------------

AP	CP	AE	CP
745 000 €	3 395 994 €	0 €	983 266 €
TOTAL AUTORISATION	745 000 €	TOTAL CP	4 379 260 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	197 766 €	0 €	1 825 411 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
4721	Musées	0 €	158 867 €	0 €	814 630 €
4722	Musée de la Corse	0 €	16 590 €	0 €	77 000 €
4723	Etudes	0 €	30 000 €	0 €	0 €
4724	Archéologie	5 000 €	125 000 €	0 €	0 €
4726	Restauration	500 000 €	2 888 837 €	0 €	0 €
4727	Mise en Valeur	0 €	40 000 €	0 €	0 €
4729	Programme Italie France Maritime	240 000 €	136 700 €	0 €	91 636 €

	TOTAUX	745 000 €	3 395 994 €	0 €	983 266 €
	TOTAL ACTION	TOTAL AP/AE	745 000 €	TOTAL CP	4 379 260 €

PROGRAMME	4721
------------------	-------------

MUSEES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	158 867 €	0 €	814 630 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	973 497 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les aides attribuées à la commune d'Ajaccio et au Conseil Général de Corse du Sud pour le fonctionnement de leurs musées respectifs, soient le Palais Fesch – Musée des Beaux Arts, et les musées de Lèvie et Sartène.

PROGRAMME	4722
------------------	-------------

MUSEE DE LA CORSE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	16 590 €	0 €	77 000 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	93 590 €

CREDITS CONTRACTUALISES

(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants relatifs à la mise en œuvre du programme d'activités du Musée de la Corse.

Sont notamment concernées les frais relatifs à l'exposition « Mare Nostrum » : transports des œuvres, démontage de l'exposition et prorogation des assurances.

PROGRAMME	4723
------------------	-------------

ETUDES

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	30 000 €	0 €	0 €

TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	30 000 €
-------------------------------	------------	---------------------	-----------------

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les études menées par la CTC et relatives à la valorisation et la mise en sécurité des sites archéologiques de la CTC.

PROGRAMME	4724
------------------	-------------

ARCHEOLOGIE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
5 000 €	125 000 €	0 €	0 €
TOTAL AUTORISATION	5 000 €	TOTAL CP	125 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

FEDER	CPER	PEI
--------------	-------------	------------

AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les frais relatifs à la réalisation d'une signalétique sur le site d'Araguina-Sennola (5 000 € d'AP supplémentaires), l'étude du bâti sur le site d'Aléria et les travaux d'urgence de mise en sécurité du dolmen du site de Cauria.

PROGRAMME	4726
------------------	-------------

RESTAURATION

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
500 000 €	2 888 837 €	0 €	0 €
TOTAL AUTORISATION	500 000 €	TOTAL CP	2 888 837 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	44 051 €	0 €	1 825 411 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les opérations de valorisation, restauration et conservation sur les sites archéologiques appartenant à la CTC, la construction du Centre de conservation et de préservation des objets mobiliers à Calvi.

S'agissant de l'opération de restauration « Chapelles à fresques » : la première tranche est en passe d'être achevée, la deuxième tranche, lancée en 2011, devrait connaître une belle avancée, enfin, la troisième tranche, pour laquelle sont inscrits 500 000 € d'AP supplémentaires, sera initiée cette année par le lancement des travaux sur la chapelle de Furiani.

Par ailleurs, les crédits inscrits sur ce programme seront utilisés pour liquider les subventions attribuées aux collectivités publiques pour la restauration des monuments et objets protégés ou non.

PROGRAMME	4727
------------------	-------------

MISE EN VALEUR

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
0 €	40 000 €	0 €	0 €
TOTAL AUTORISATION	0 €	TOTAL CP	40 000 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

Les crédits de paiement inscrits à ce programme doivent permettre de solder les engagements existants.

Sont notamment concernées les opérations de valorisation menées par la CTC et portant sur la réalisation d'un DVD sur le patrimoine industriel de la Corse et d'un film sur la restauration des chapelles à fresques.

PROGRAMME	4729
------------------	-------------

**PROGRAMME EUROPEEN
ITALIE - FRANCE MARITIME**

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
240 000 €	136 700 €	0 €	91 636 €
TOTAL AUTORISATION	240 000 €	TOTAL CP	228 336 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €

CP	153 715 €	0 €	0 €
----	-----------	-----	-----

Ce programme porte sur la mise en œuvre de projets réalisés par la CTC en partenariat avec les régions italiennes éligibles.

Les projets sont les suivants :

1. Arcipelago Chef de file : ville de Cagliari

Objectif du projet : mise en relation des 3 îles (Elbe, Sardaigne et Corse) par l'intermédiaire d'un portail numérique visant à donner les clefs de compréhension du territoire. Les différentes opérations ont été lancées et notamment :

- achats et numérisations de documents et d'informations pour alimenter la base de données du système ;
- mise en œuvre de parcours touristiques patrimoniaux à partir d'une collaboration avec des spécialistes du tourisme.

2. For Access :

Objectif du projet :

- accessibilité de site fortifié à tout public ;
- visite adaptée à chacun ;
- signalétique proposant plusieurs types de parcours ;
- zone d'accès aménagée avec découverte virtuelle du site pour le public. handicapé

Dans ce cadre, ont été lancées les opérations permettant de mener à bien ce projet, et notamment une étude sur la signalétique et l'éclairage de la citadelle.

3. Accessit

L'objectif général du projet consiste à améliorer sur un certain nombre de sites archéologiques, et notamment l'accessibilité physique et culturelle permettant ainsi à un large public (résidents, touristes, scolaires, personnes porteuses de handicaps ...) de bénéficier des richesses archéologiques du territoire.

Le projet mettra aussi en place des réseaux d'échanges et de partenariats dans le but de développer des actions de conservation, de restauration, de valorisation, et contribuera à l'étude des patrimoines archéologiques mobiliers et immobiliers de l'espace de coopération.

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Objectif spécifique 1 : Rendre accessible le patrimoine archéologique aux différents publics et en particulier au public porteur d'un handicap ;
- Objectif spécifique 2 : Mettre en valeur le patrimoine archéologique commun en créant des liens entre sites archéologiques et musées de site ;
- Objectif spécifique 3 : Contribuer au développement touristique en valorisant le patrimoine archéologique ;

- Objectif spécifique 4 : Améliorer la connaissance par des échanges et des études sur le patrimoine archéologique de la zone Tyrrhénienne qui favorisent la définition d'un modèle de référence pour tout le patrimoine archéologique de l'aire transfrontalière ;
- Objectif spécifique 5 : Aider à la conservation et la mise en sécurité du résultat des fouilles et participer à une politique d'archéologie préventive sur l'espace transfrontalier.

PROGRAMME	473
------------------	------------

PATRIMOINE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
18 000 000 €	1 826 765 €	14 500 000 €	6 065 800 €
TOTAL AUTORISATION	32 500 000 €	TOTAL CP	7 892 565 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

PROG.	INTITULE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		AP	CP	AE	CP
4730	Politique Culturelle	8 000 000 €	675 000 €	13 000 000 €	5 128 800 €
4731	Politique Patrimoniale	10 000 000 €	1 151 765 €	1 500 000 €	937 000 €
TOTAUX		18 000 000 €	1 826 765 €	14 500 000 €	6 065 800 €
TOTAL ACTION		TOTAL AP/AE	32 500 000 €	TOTAL CP	7 892 565 €

PROGRAMME	4730
------------------	-------------

POLITIQUE CULTURELLE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
8 000 000 €	675 000 €	13 000 000 €	5 128 800 €
TOTAL AUTORISATION	21 000 000 €	TOTAL CP	5 803 800 €

CREDITS CONTRACTUALISES

(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

La politique de la CTC en matière culturelle pour l'exercice 2012 est construite autour différentes fonctions :

1. La formation et la sensibilisation des publics

En partenariat avec les collectivités locales insulaires, la C.T.C. entend atteindre huit objectifs :

- Territorialiser l'offre d'enseignement artistique,
- Élargir l'enseignement et la sensibilisation à toutes les disciplines artistiques,
- Promouvoir les pratiques culturelles des adultes,
- Ouvrir la formation artistique à la culture et à la langue corses comme langue de création artistique,
- Renforcer l'éducation artistique en milieu scolaire,
- Améliorer la formation des formateurs,
- Favoriser les échanges des publics en formation avec l'extérieur,
- Accroître le rayonnement et valoriser les structures artistique et de formation culturelle,
- Développer l'enseignement supérieur dans le domaine.

La Corse compte des structures culturelles clé comme le Musée de la Corse, la Palais Fesch, la Cinémathèque pour le cinéma, le Frac pour les arts plastiques, le Centre d'art polyphonique – Mission voix de Corse, le Centre méditerranéen de la Photo qui doivent apparaître également comme des acteurs incontournables de la formation de nos jeunes.

L'ambition de la C.T.C. à travers ce programme ne se résume pas à garantir à tous nos jeunes citoyens un égal accès en termes de formation artistique et culturelle ; elle consiste également à placer la Corse, sur certains segments, comme référence au niveau national.

Dans cette perspective, pour 2012 sont notamment prévues les actions suivantes :

- a) La participation financière de la CTC au fonctionnement des syndicats mixte dont elle est membre gérant le Conservatoire de musique et de danse de Corse – Henri Tomasi et les équipements culturels du Giussani.
- b) La mise en œuvre du projet pédagogique du Centre d'art polyphonique – Mission Voix de Corse.
- c) La CTC intervient également pour le financement du fonctionnement des écoles musique et de danse réparties sur le territoire.

d) L'attribution de bourses d'encouragement à de jeunes insulaires de moins de 27 ans afin de se perfectionner en suivant des formations et des études artistiques à l'extérieur de l'île.

e) Dans le cadre d'une politique d'éducation à l'image la CTC a mis en place plusieurs actions en faveur des publics jeunes. L'objectif est d'initier à la culture cinématographique les jeunes scolarisés et les étudiants par la découverte et l'analyse d'un cinéma de qualité privilégiant la diversité culturelle et artistique.

f) Ces opérations, aidées par le CNC pour 3 d'entre elles dans le cadre de la convention de développement cinématographique et audiovisuelle 2011-2013 sont gérées par des coordinateurs régionaux. Il est proposé également de poursuivre en Corse pour 2012 l'opération « Passeurs d'images ».

g) Conclusion d'une convention avec l'INA dans le cadre de la formation à l'image.

h) La Collectivité territoriale de Corse participe au fonctionnement des ateliers de pratique artistique en milieu scolaire; il s'agit ici d'interventions portées par des associations agréées pour intervenir dans le premier degré.

i) L'organisation de rencontres et d'échanges avec des formations musicales internationalement reconnues.

2. Le soutien à la création artistique et à la production culturelle

Dans ce cadre, sont notamment prévues pour 2012 :

Pour le spectacle vivant :

- l'aide à la création de spectacle vivant sous toutes ses formes,
- le soutien à la production phonographique;
- l'aide au développement et à l'accompagnement de projets artistiques permettant d'inciter les structures culturelles professionnelles à accompagner un artiste dans la réalisation d'un projet important dans son parcours professionnel et le développement de sa carrière.

Pour l'audiovisuel :

- la CTC poursuit le soutien à la production audiovisuelle par l'attribution d'aides à l'écriture, au développement, et à la production d'œuvres de fiction et d'animation aux documentaires et aux projets multimédia ou vidéo art.

- trois nouvelles aides 3 nouvelles aides destinées à promouvoir la créativité, les nouvelles technologies de l'image et les nouveaux supports de diffusion seront mises en place cette année.
- il est également proposé de favoriser la langue corse avec une aide au doublage.
- le soutien au diplôme universitaire de l'IUT de Corte baptisé CREATAC.

Pour les arts plastiques :

- Les installations d'ateliers permettent de fixer des individus actifs dans des territoires parfois en voie d'abandon.
- Les aides à la création maintiennent la vitalité des expressions plastiques existantes mais aussi, participent à l'émergence de nouvelles potentialités,
- Les résidences d'artistes : elles visent à donner de la Corse l'image d'un espace ouvert à la création.
- L'organisation du Prix des arts plastiques incarne également cette même volonté de soutenir la création artistique insulaire dans différents champs.
- Commande publique/achat d'œuvres : pour soutenir la création, la CTC va poursuivre les achats d'œuvres à des artistes insulaires et le soutien à la commande publique.

Pour l'édition :

- CTC intervient pour permettre la parution d'ouvrages en langue corse ou ayant un lien avec la Corse.
- De la même façon, la CTC soutien la création littéraire par l'attribution de bourses et le financement d'accueil d'écrivains en résidence.

Par ailleurs, la CTC organise deux prix littéraires :

- Le « Prix de la Collectivité Territoriale de Corse » qui récompense les ouvrages ayant un lien direct avec la Corse et est décerné par un jury constitué d'élus et de personnes qualifiées.
- Le « Prix des Lecteurs de Corse » qui permet à tous les lecteurs d'être associés à la désignation d'un lauréat en langue française et un en langue corse. Elle se déroule désormais dans une trentaine de bibliothèques réparties sur l'ensemble du territoire.

3. La diffusion artistique et culturelle

a) *Le soutien aux équipes développant une programmation annuelle*

Les centres culturels sont les piliers de l'action culturelle ; ils constituent le premier cercle du réseau de création et de diffusion du spectacle vivant et à ce titre, ont un rôle majeur à jouer dans la démocratisation culturelle, la recherche d'un égal accès à la culture, mais aussi dans le développement de la création et de la diffusion artistique.

Au même titre que les centres culturels, les compagnies dramatiques et chorégraphiques participent au réseau de création et de diffusion du spectacle vivant. L'aide qui leur est attribuée a pour but de favoriser leur reconnaissance par le public en appuyant leur développement et en confortant leurs moyens de production et de diffusion.

En outre, la Collectivité participe au fonctionnement du centre méditerranéen de la photographie, à la constitution de sa collection ainsi qu'à sa diffusion.

Le soutien conventionnel aux structures culturelles.

Un nouveau cadre conventionnel concernant les centres culturels, les lieux de diffusion, les compagnies et les manifestations artistiques a été mis en place par la CTC. Ce cadre conventionnel a été pensé autour de quatre axes : la pluri-annualité, le partenariat des collectivités publiques locales, une garantie minimale des engagements financiers et l'évaluation des actions conventionnées.

Des conventions pluriannuelles : la durée du conventionnement des structures culturelles est portée à quatre années. Cette nouvelle modalité présente l'avantage pour la CTC de renforcer l'efficacité de son soutien et de l'évaluation des actions soutenues.

Une obligation de conventionnement pluripartite : dans le cadre de la territorialisation de ses politiques publiques, la Collectivité territoriale de Corse entend mettre en œuvre des partenariats publics autour des projets culturels et artistiques structurants. A minima, la commune d'implantation de la structure doit être amenée à participer au soutien conventionnel ; l'intercommunalité et les conseils généraux seront activement sollicités.

Une garantie minimale de financement : le cadre conventionnel qui vous est ici présenté comporte deux novations quant à la participation financière de la CTC : un engagement couvrant la durée de la convention et la possibilité de versement d'une avance sur la subvention annuelle avant l'adoption du budget primitif de la CTC.

La convention précise le montant prévisionnel des subventions que la CTC pourra allouer au bénéficiaire pendant la durée de la convention et garantit une attribution minimale égale à 75 % de ce montant prévisionnel sous deux réserves :

- la réserve habituelle, résultant du principe de l'annualité budgétaire, de l'inscription des crédits au budget de la collectivité pour chaque exercice concerné, qui se traduit par la signature, à partir de la deuxième année d'exécution, d'un avenant financier annuel, portant, notamment, sur le montant des engagements financiers des partenaires publics,
- la continuité de l'adéquation du projet artistique et du programme d'actions avec les orientations pour l'action culturelle de la collectivité.

Le recours à l'autorisation d'engagement permet aux bénéficiaires d'obtenir, avant le vote du budget primitif de la CTC, le versement d'une avance sur la subvention ; cette avance est limitée à 50 % du montant du soutien prévu pour l'année en cours.

L'évaluation : Il est institué pour chaque convention un comité d'évaluation composé d'au moins deux représentants de chaque signataire et devant chaque année évaluer l'adéquation des actions réalisées avec, d'une part, les orientations politiques des collectivités publiques signataires et, d'autre part, le projet artistique et culturel inscrit dans la convention. Les évaluations annuelles seront ainsi transmises au Conseil Exécutif de Corse ; les évaluations portant sur toute la durée des différentes conventions seront portées à la connaissance de l'Assemblée de Corse ; fin 2012, une première série d'évaluation sera présentée. Dans ce cadre, ont été conventionnés les structures suivantes :

- 2009 – 2012 : Aghja, Jeunesses musicales de Méditerranée, CADC Una Volta, Centre culturel Voce, Théâtre de Propriano.
- 2010 – 2013 : Anima, Lazaret Ollandini.
- 2011 – 2014 : Ensemble instrumental de Corse, ARIA, Centre méditerranéen de la photographie, Art mouv', Scopre, U svegliu calvese, Tavagna, Cirko, Nénéka et Teatrinu.

b) *Le soutien aux manifestations artistiques*

Dans le cadre de la « territorialisation » des politiques publiques, la Collectivité Territoriale de Corse propose son soutien aux structures d'animation culturelle ayant fait la preuve de leur savoir-faire et élaborant et proposant des manifestations au contenu culturel et artistique avéré. Le dispositif actuel se décompose en un subventionnement de la quinzaine de festivals maillant le territoire.

S'agissant du secteur de la lecture publique, la CTC apporte son soutien aux associations ou collectivités dans l'organisation de programmes d'animations spécifiques liées au livre.

c) Les aides au projet

En complémentarité des actions de soutien destinées aux opérations structurantes (programme d'activités des centres culturels, manifestations artistiques...), la CTC peut aider des projets ponctuels de diffusion artistique.

L'aide au développement et à l'accompagnement de projets artistiques permettant d'inciter les structures culturelles professionnelles à accompagner un artiste dans la réalisation d'un projet important dans son parcours professionnel et le développement de sa carrière.

d) La Cinémathèque de Corse

L'Assemblée de Corse a confié à l'association « La Corse et le cinéma » l'exploitation par affermage de la Cinémathèque régionale de Corse pour une durée de cinq ans. La convention doit arriver à échéance le 31 mars 2012.

Les missions déléguées sont les suivantes :

- Conservation et gestion du fonds d'archives audiovisuelles ;
- Inventaire, catalogage et mise en ligne des collections ;
- Diffusion du patrimoine auprès des différents publics (action prioritaire cinémathèque itinérante et programmation-relais Ajaccio et Bastia) ;
- Enrichissement des collections ;
- Valorisation des collections ;
- Extension de la culture audiovisuelle, actions pédagogiques et promotion de la création artistique ;
- Échanges et partenariats ;

- Conseil et assistance aux organisateurs de manifestations cinématographiques.

En ce qui concerne la diffusion du patrimoine au public l'accent a été mis dans le cadre de cette convention sur la diffusion itinérante en milieu rural. La numérisation et la mise en ligne du fonds patrimonial feront également l'objet d'un effort particulier.

Une évaluation de l'état de conservation des films du fonds a mis en évidence les très mauvaises conditions de conservation des films.

Dans ce cadre, les crédits affectés à cette opération seront utilisés pour :

- La subvention de fonctionnement et d'investissement du syndicat mixte créé par la CTC et la commune de Porto-Vecchio auquel est délégué la gestion du bâtiment de la cinémathèque de Corse et la charge de l'ensemble des travaux d'entretien et de maintenance.
- Les travaux de réaménagement, d'agrandissement et de cloisonnement des deux cabines de projection ainsi que l'aménagement d'emplacements handicapés.
- La subvention de fonctionnement et d'investissement de l'association attributaire de la Délégation de Service Public.
- La mise en sécurité des collections.

4. La promotion de la création insulaire

La promotion de la culture corse et de la création insulaire se fait au travers de dispositifs de soutien spécifiques et de partenariats et d'action à initier dès cette année.

Il s'agit notamment de :

- l'accueil en résidence d'artistes dans des lieux de réseau de diffusion, permettant au public d'avoir connaissance des répertoires artistiques extérieurs,
- la promotion des groupes, compagnies et artistes de Corse à l'Étranger,
- le soutien au Centre de Musiques Traditionnelles,
- la mise en œuvre du plan de sauvegarde du Cantu in Paghjella,
- une concertation avec les acteurs culturels doit être initiée, afin de définir une stratégie de communication et de promotion de l'activité culturelle de la Corse,

- le soutien à l'organisation d'expositions à l'extérieur de l'île,
- participation au « Sunny side of the doc » ainsi qu'à « Medimed » ,

S'agissant du secteur audiovisuel, l'action de la CTC porte sur la mise en œuvre de conventionnement important avec des sociétés de télédiffusion telles que Via Stella et Telepaese ainsi que l'organisation d'actions spécifiques et la représentation de la Corse au sein d'organismes internationaux.

Le soutien aux éditeurs corses sera réalisé, pour 2012, par la participation de la région au Salon du livre de Paris.

La Collectivité Territoriale soutient par ailleurs l'Association des éditeurs de Corse en lui donnant les moyens de participer à divers salons nationaux afin de faire connaître la production littéraire insulaire.

5. L'aménagement culturel du territoire ; la construction et l'aménagement des lieux culturels

La constitution d'un réseau offrant à chaque habitant de l'île la possibilité de bénéficier d'un lieu de diffusion performant et aisément accessible est une priorité.

La Collectivité Territoriale de Corse est notamment appelée à soutenir la mise en conformité des lieux existants et la création des équipements structurants dans le cadre du PEI, et ce, dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, de la lecture publique et des arts plastiques.

Par ailleurs, la CTC, dans le cadre de l'aménagement culturel du territoire, est amenée à financer des études de définition et/ou de faisabilité précédant la création de centres culturels ainsi que des études plus générales permettant d'avoir une connaissance plus précise de certains domaines et d'infléchir, le cas échéant, les dispositifs d'action existants.

Sont concernées :

- les études réalisées par la CTC, en particulier celle relative à « la bibliothèque de Corse » ;
- le financement des études de programmation et de définition et de politique culturelle menées par les tiers (collectivités locales, établissements publics, associations) ;

- la réalisation d'audits de structures culturelles.

6. Le Fonds régional d'art contemporain

Le FRAC Corse constitue et gère une collection internationale d'Art Contemporain qui compte 355 œuvres. Première institution de l'île inscrite sur un réseau professionnel national et européen, le FRAC entretient des relations de partenariat avec d'autres institutions sur le territoire insulaire (Musée de la Corse, Musée Fesch) ainsi qu'à l'extérieur, sur le continent et en Europe, et particulièrement dans l'espace méditerranéen.

La programmation des manifestations pour 2012 a été exposée au Conseil du FRAC qui l'a approuvée. Elle induit notamment la réalisation de plusieurs publications. Cette activité tenue en sommeil en raison de l'absence de salles pendant dix ans, doit à présent reprendre. Elle est très importante pour identifier la structure sur le réseau professionnel et pour la communication.

En 2012, le FRAC terminera le catalogue de la collection dont le montant sera engagé en fin d'exercice 2011 (marché en ligne), il devra également rémunérer des intervenants, critiques et écrivains.

7. Ingénierie culturelle

L'ingénierie culturelle est une action transversale, concernant tous les secteurs de l'action culturelle et du patrimoine et intègre des actions et des dispositifs correspondants aux besoins recensés sur le terrain : conseil, information, promotion, assistance technique, parc de matériel, assistance à maîtrise d'ouvrage, accueil des tournages, chèque culture.

Les actions en cours et à développer en 2012 sont les suivantes :

- développer des politiques incitatives d'accompagnement des projets et des acteurs culturels en insistant sur la formation des hommes, le conseil, les aides aux transports, l'aide à la communication et promotion des événements et des artistes, l'assistance au projet et à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements ;
- développer l'aide logistique du parc de matériel devenu un instrument incontournable des événements culturels en Corse ;

Par ailleurs, la CTC s'attachera à initier les actions suivantes :

- développement de la mission d'accueil des tournages par la mise en place de moyens de communication et de promotion visant à montrer la Corse comme terre d'accueil et de création,
- mise en place d'une mission prospective et évaluation au travers notamment de la création d'un observatoire de la culture et du patrimoine,
- mise en place d'outils structurant de promotion et d'information sur Internet avec la création d'un site « portail » Culture et Patrimoine.

Quatre « missions actions » peuvent être lancées dès 2012. D'une durée d'un an, ces missions actions regrouperaient dans un même comité de pilotage des acteurs de terrain et des institutionnels pour encadrer le travail d'un chargé d'étude dont la mission consiste à établir un certain nombre de préconisations en termes de mode de fonctionnement du futur pôle (gouvernance, budget, plan de financement, activités, besoins en investissement etc...) tout en mettant en place dans le même temps un certain nombre d'actions de préfiguration.

Ces quatre missions-actions sont les suivantes :

- une mission action auprès des acteurs culturels intéressés par la problématique de la création contemporaine et de la production artistique de « référence nationale » susceptible de faire émerger une proposition de projet de « scène nationale ».
- une mission action auprès des acteurs des arts de la rue afin de travailler la constitution d'un « centre régional des arts du cirque et des arts de la rue » susceptible de fédérer les principaux acteurs dans ce domaine.
- une mission action auprès des acteurs de la diffusion de la création musicale insulaire afin d'élaborer un plan de développement de la promotion de la musique insulaire axé sur la distribution des produits culturels.
- une étude sur l'impact culturel et économique des festivals artistiques du secteur spectacle vivant.

PROGRAMME	4731
------------------	-------------

POLITIQUE PATRIMONIALE

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
AP	CP	AE	CP
10 000 000 €	1 151 765 €	1 500 000 €	937 000 €
TOTAL AUTORISATION	11 500 000 €	TOTAL CP	2 088 765 €

CREDITS CONTRACTUALISES
(ETAT et/ou Union Européenne) :

	FEDER	CPER	PEI
AP / AE	0 €	0 €	0 €
CP	0 €	0 €	0 €

La politique de la CTC en matière patrimoine pour l'exercice 2012 est construite autour de 3 fonctions :

1. le soutien aux structures muséales, à la recherche et à sa diffusion.

En Corse, les Musées de France constituent un maillage cohérent du territoire. A ceux déjà existants, on peut ajouter le projet de création du musée de Lucciana qui couvrira la période allant de l'époque paléochrétienne au haut Moyen Âge.

Dans ce cadre, sont notamment prévues pour 2012 :

- les programmes d'activité des Musées de France sur la base conventionnelle triennale 2011-2013 ; du Palais Fesch – Musée des beaux-arts de la ville d'Ajaccio et des Musées de Sartène et Lévie,
- les programmes d'activité (restauration, études et médiation culturelle annuels) des Musées de France, dont le musée de Bastia,
- Les opérations liées à l'aménagement et à la construction du musée du site antique et médiéval de Lucciana,

- Les opérations d'extension du Musée d'Aleria par les travaux de réhabilitations des Maisons dites « Rossi » et « Caminati » qui permettront de libérer au sein du fort Matra des salles qui seront dédiées à la présentation des riches collections du Musée,
- L'enrichissement des collections des Musées de France par le FRAM,
- Les actions communes de communication et d'études menées dans le cadre du réseau des Musées Labélisés « Musée de France »,
- L'accompagnement et le soutien aux Musées non Labélisés, Lieux de Mémoire et centres d'interprétation,
- La poursuite de l'inventaire du Patrimoine et de l'enrichissement des fonds documentaires.

2. le soutien à la conservation du patrimoine et son accessibilité.

Pour l'année 2012, un certains nombres de programmes ont été pris en compte, notamment la reconversion de la Caserne Montlaur à Bonifacio, de la caserne padoue à Corte et le couvent Saint François de Bastia. Sa restauration et sa reconversion lui permettront d'accueillir une partie des classes d'enseignement dispensées par le Conservatoire de musique et de danse de Corse – Henri Tomasi ainsi que des salles d'exposition du FRAC .

Dans la continuité de cette réflexion sur la reconversion de notre patrimoine, pour l'année 2012 sont pris en compte les travaux du Fort Charlet qui accueillera à terme le Centre de Conservation Préventive Objets Mobiliers.

La loi sur l'accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite ne s'applique pas aux édifices protégés au titre des Monuments Historiques. C'est ainsi que par le biais des programmes européens deux sites appartenant à la collectivité, le site antique d'Aleria et la Citadelle de Corte sont en cour d'étude et en cours de réalisation pour les rendre accessibles à tous les publics.

Dans ce cadre, sont notamment prévues pour 2012 :

- les programmes de restauration et conservation du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques appartenant à la Collectivité ou à des tiers,
- les programmes de restauration et conservation du patrimoine non protégé appartenant à des tiers, mais présentant un intérêt artistique ou historique indéniable pour le patrimoine insulaire,
- Les programmes d'études et de travaux de reconversion et de réhabilitation du Patrimoine immobilier,

- Les travaux de réhabilitation du Centre de Conservation Préventive Objets Mobiliers,
- Les programmes de fouilles programmées et des fouilles préventives,
- Les programmes de conservation, d'aménagement et de mise en sécurité des sites archéologiques,
- Les travaux d'étude, de documentations et de mise en valeur des sites archéologiques appartenant Collectivité.

3. La médiation et la valorisation du patrimoine des territoires.

Le développement de l'action de médiation et de mise en valeur du patrimoine au sein de la Collectivité Territoriale de Corse poursuit donc deux objectifs :

- d'une part, elles doivent permettre à la population insulaire de se réappropriier son patrimoine,
- d'autre part, elles doivent permettre intégrer le patrimoine aux processus de développement des territoires.

Ainsi, la Collectivité soutient une trentaine d'associations et de communes dans le cadre de leurs programmes d'activités et de leurs opérations d'animation (expositions, spectacles, conférences...).

C'est aussi dans le cadre des projets de conservation et de restauration réalisés par la collectivité sur les sites archéologiques dont elle est propriétaire : Aléria, Cauria et Cucuruzzu que s'inscrit le travail de médiation et de mise en valeur. d'actions de préfiguration du Centre de Conservation Préventive Objets Mobiliers auprès des communes.

Dans ce cadre, sont notamment prévues pour 2012 :

- Développer la mission d'accompagnement dans la politique d'aide aux tiers,
- Mise en valeur et médiation autour des sites et opérations menées par la Collectivité,
- Mise en place de nouveaux outils de diffusion à destination des publics.

4. Le Musée de la Corse

Ainsi, le musée de la Corse qui accueillait cette année l'exposition intitulée « *CORSICA MARRITIMA, des hommes entre terre et mer* » a reçu près de 66 000 visiteurs dans les dix premiers mois de l'année 2011.

Pour l'année 2012, l'exposition temporaire sera consacrée aux Corses et le Sport au 19^{ème} et 20^{ème} siècle.

Après quinze années d'existence, le musée doit d'engager une nouvelle phase de réflexion pour conforter son rôle d'outil de développement économique, d'étude et de valorisation de la culture corse et ainsi renforcer sa place dans l'environnement méditerranéen, où il est déjà très largement reconnu, et plus largement international.

Afin d'accroître la fréquentation du site; prolonger le temps de visite ; diversifier l'offre ; faire connaître le site plus largement et créer une synergie avec l'environnement urbain . Pour cela différents axes sont ouverts :

- Élaboration du nouveau programme muséographique :
- Section du « musée en train de se faire » : ce projet scientifique se compose de 25 chercheurs, universitaires, ethnologues... répartis en 5 comités scientifiques. Ces derniers vont entreprendre une réflexion pour aboutir à la création de nouvelles salles sur des thèmes ayant trait à la Corse contemporaine,
- La galerie du « Père Doazan » présentera une nouvelle approche muséographique du travail réalisé par le Père Doazan,
- Création d'un musée des enfants,
- Poursuivre la politique d'acquisition d'œuvres.

Dans ce cadre, sont notamment prévues pour 2012 :

- Réalisation de l'exposition et publications,
- la numérisation des fonds sonores, des collections graphiques (photos, cartes, affiches...),
- La finalisation du nouveau programme muséographique en collaboration avec le conseil scientifique dont la première étape sera la publication du propos de l'exposition permanente,
- Politique d'enrichissement des collections.